


<b>PRÉPARATION À L'HABILITATION DU PERSONNEL REALISATION DES OPERATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN HAUTE TENSION</b> Recyclage		
Les titres ex : H1, H2, H2V, HC, HE... seront à définir au préalable. Voir questionnaire remis lors de la demande d'inscription		
OBJECTIF	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Etre capable de mettre en application les prescriptions de sécurité lors des travaux électriques.	Tout personnel chargé d'exécuter des travaux hors tension ou au voisinage des ouvrages électriques HT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir les compétences techniques nécessaires</li> <li>- Ne pas avoir de contre indication médicale</li> </ul>
<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b> : Groupe de 10 personnes maximum.		
<b>CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION</b> Selon Norme NF C 18-510		
THÉORIE		PRATIQUE
<b>1. Généralités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des risques et incidence sur le comportement.</li> <li>- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique.</li> <li>- Les personnes intervenantes, les ouvrages électriques.</li> <li>- Les opérations, les zones d'environnement, les documents écrits.</li> <li>- Les fonctions de l'appareillage, l'utilité des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages.</li> </ul> <b>2. Opérations en haute tension</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux et opérations particulières en HT, la consignation HC</li> <li>- Mission : du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant.</li> <li>- Travaux au voisinage en HT, opérations sur les canalisations électriques.</li> <li>- Remplacement de fusibles.</li> </ul> <b>3. La sécurité lors des opérations</b> <b>4. Les installations électriques HT</b> <b>5. Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prévoir une partie pratique dans l'établissement du salarié</b></li> <li>- Mise en application pratique.</li> <li>- Travaux pratiques sur installations HT de différents types (postes ouverts, comptage, etc....).</li> <li>- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.</li> <li>- À l'issue de l'application pratique, il sera formulé, à l'employeur, un avis, l'aidant à définir le contenu du titre d'habilitation.</li> </ul>
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATIONS DES CONNAISSANCES
11 heures / 1 jour 1/2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En entreprise</li> <li>- En centre</li> </ul>	Evaluation théorique et évaluation pratique.
PÉDAGOGIE		
<p>La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié ayant une pratique régulière des opérations énoncées dans la NF C 18-510. Elle est réalisée à l'aide de support formateur (support informatique, documentations de fabricants...) et de support stagiaire.</p> <p>Les moyens utilisés seront <u>les plus adaptés possibles</u> pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.</p> <p>Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire sur maquette et armoire électrique de formation, contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage.</p> <p><b>Pour les stages en entreprise</b> : prévoir une salle de formation ainsi qu'une installation électrique sécurisée et adapté à la réalisation d'exercices et de tests pratiques (selon titre d'habilitation).</p>		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
A l'issue de la formation, si réussite aux évaluations, UCFE délivrera à l'employeur un avis pour l'habilitation du personnel et une attestation de stage.	EPI adapté pour la partie pratique : chaussures de sécurité, gants ...	

### Recyclage recommandé tous les 3 ans.

Les titres d'habilitations doivent être examinés au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire